



Réf. : CB/BD/TB/NS A-2025-PM-134
Dossier suivi par : Police Municipale
Tél. : 06.12.59.17.87
Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr
Date : 30/05/2025

ARRÊTÉ N° A-2025-PM-134
ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION

SAVOIR ROULER À VÉLO 2025
Les 10,16,17,19 et 20 juin 2025

Le Maire de la Ville de Château-Thierry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant que le Service Sport Santé organise une action « Savoir rouler à vélo 2025 » les 10,16,17,19 et 20 juin 2025, et qu'il convient d'en assurer le bon déroulement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Circulation interdite

La circulation de tout véhicule sera interdite, à l'exception de ceux autorisés, rue des minimes, dans sa partie délimitée par des barrières, les 10,16,17,19 et 20 juin 2025.

ARTICLE 2 : Recours administratif

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Tribunal Administratif
14 rue Lemercier – 80011 Amiens Cedex 1

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Police Nationale de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Château-Thierry,
- La Direction Générale des Services de Château-Thierry,
- La Direction des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction du Service Communication,
- La Direction du Service des Sports,
- Le Service de la Police Municipale,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité publique
et à l'administration générale,



Chantal B...

Notification le 04/06/2025
Publication le 04/06/2025